

Consignes de sécurité en cas d'intempéries : vent violent, orage, neige

On parle d'intempérie pour des vents de plus de 90 km/h, pour des violents orages, pour des chutes de neige abondantes. Les risques liés aux différents aléas sont similaires : exposition directe des personnes, exposition des infrastructures et des biens qui ne sont ni protégés ni fixés au sol, impacts sur la végétation et par contrecoup sur les personnes et les biens, gêne pour la circulation, les télécommunications et les approvisionnements.

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être déplacés par le vent
- Fermez solidement portes et volets
- Restez chez vous ou mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Informez-vous du niveau d'alerte, écoutez les radios locales
- Déneigez le trottoir devant votre habitation
- Protégez du gel les installations d'eau
- Ne montez en aucun cas sur un toit pour le dégager
- Il est fortement déconseillé de téléphoner en cas de foudre (cf. Hergé, « Les 7 boules de cristal »)
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre
- Soyez vigilants et prêts à venir en aide à vos voisins, surtout s'ils sont âgés, malades ou seuls

Fin de la situation d'urgence

- Faites couper les branches des arbres qui menacent de s'abattre
- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement, toitures, cheminées
- Faites l'inventaire des dommages éventuels, prenez des photos
- Signalez les dégâts à votre assureur

Actions des autorités

- La commune a peut-être mis en place le Plan Communal de Sauvegarde. Conformez-vous-y.
- La préfecture a pu activer le plan de secours, interdisant par exemple la circulation des poids lourds, voire de tous véhicules sur certains axes

INFO

Se renseigner auprès de la météo 08 92 68 02 45

Se renseigner sur les conditions de circulation : 08 26 02 20 22 et www/bison.fute.equipement.gouv.fr

Ecouter la radio :	France Bleue – Orléans	100,9	FM
	France Inter	99,2	FM
	France Info	105,5	FM

Consignes de sécurité en cas d'inondation

Des pluies très violentes, des pluies très abondantes étalées dans le temps, des pluies abondantes sur sol gelé peuvent être à l'origine d'une inondation. Le risque immédiat pour les biens et les personnes est la submersion, avec pour corollaire des gênes à la circulation et aux approvisionnements. Le risque est accru parfois par le retard à l'évacuation des habitations inondées. Il s'y ajoute le risque de pollution lié aux cuves à fuel arrachées par poussée d'Archimède et à toutes matières potentiellement polluantes contenues dans les locaux municipaux et dans les habitations.

Un facteur de risque non négligeable est l'oubli des événements passés. Une crue centennale (cas de 2016) a une chance sur cent de se produire chaque année.

L'alerte est donnée aux riverains par SMS et par le site :

➔ Boignysurbionne.fr / Environnement / La Bionne / Vigilance crue

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau (mettez les installations d'eau hors gel en hiver)
- Ecoutez la radio
- Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Soyez prêt à évacuer les lieux sur demande des autorités
- En cas d'évacuation, rendez-vous à l'hébergement de secours désigné par la mairie
- Prévenez la mairie ou un voisin si vous quittez votre domicile
- Soyez prêt à venir en aide à vos voisins, surtout s'ils sont âgés, seuls ou malades

Fin de la situation d'urgence

- Faites l'inventaire des dommages éventuels
- Signalez les dégâts à votre assureur

INFO

Se renseigner auprès de la météo 08 92 68 02 45

Se renseigner sur les conditions de circulation : 08 26 02 20 22 et

www/bison.fute.equipement.gouv.fr

Ecouter la radio :	France Bleue – Orléans	100,9	FM
	France Inter	99,2	FM
	France Info	105,5	FM

Consignes de sécurité en cas de canicule

La canicule se définit par une température maximum supérieure à 34° sur trois jours, avec persistance de fortes chaleurs, et d'une température nocturne élevée qui ne permet pas un sommeil réparateur. Les risques pèsent sur la population et principalement sur les personnes fragiles.

- L'alerte est donnée par le Préfet, un plan communal en faveur des personnes âgées est lancé
- Fermez les volets aux heures chaudes, aérez tôt le matin
- Ne pas s'exposer au soleil, porter un chapeau
- Climatiseur et brumisateurs recommandés
- Séjournez dans la pièce la plus fraîche, rafraîchissez-vous souvent avec un linge mouillé (visage, cou, bras, jambes)
- Se doucher à une température qui provoque un rafraîchissement, plusieurs fois par jour au besoin
- Boire souvent, même si l'on n'en éprouve pas le besoin
- En cas de mal de tête, sensation fébrile, vertiges, consultez un médecin
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, télévision, suivre les conseils donnés
- Vérifiez avec son médecin que vous pouvez continuer à prendre ses médicaments
- Soyez prêt à venir en aide à vos voisins, surtout s'ils sont âgés, seuls ou malades

INFO

Service social de la Mairie

02 38 75 25 22

Ecouter la radio :

France Bleue – Orléans

100,9 FM

France Inter

99,2 FM

France Info

105,5 FM

Consignes de sécurité en cas de risque industriel, de risque lié au transport de matières dangereuses

Deux alevins : un épandage accidentel sur site industriel ou un accident lors du convoyage par camion de matières dangereuses sur les axes de circulation, principalement la N 152 et la N 60. La proximité du PTOC et les activités industrielles périphériques sont à prendre en compte. Le risque pour la santé est direct : l'air, l'eau, les sols peuvent être touchés. Une contamination du sol peut impacter les eaux et le captage pour l'alimentation en eau potable.

Le gazoduc qui traverse notre commune correspond à un risque limité, les pompiers étant formés pour intervenir rapidement en cas d'accident.

- Si vous êtes témoin : indiquez le lieu précis de l'accident, l'état de la situation
- Décrivez les plaques d'identification des produits, placées sur les véhicules
- Ne déplacez pas les victimes sauf en cas d'incendie
- Ne restez pas dans une zone de dégagement de fumées ou de gaz toxique. Eloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Enfermez-vous, calfeutrez ouvertures, aérations, ventilations. Un rouleau de ruban adhésif fera l'affaire
- Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne fumez pas
- Ecoutez la radio
- Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités. Rendez-vous alors à l'hébergement de secours désigné par la Mairie où des consignes seront données.

A la fin de l'alerte

- Ne réintégrez votre domicile qu'après l'accord des autorités
- Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié
- Consultez un médecin en cas d'irritation
- Faites l'inventaire des dommages et préparez vos dossiers d'assurance

Réflexes en cas d'accident

Donnez l'alerte

Pompiers : 18 ou 112 pour les portables
Police 17
SAMU 15
Mairies 02 38 75 25 32

Ecouter la radio :

France Bleue – Orléans	100,9	FM
France Inter	99,2	FM
France Info	105,5	FM

Consignes de sécurité en cas de risque nucléaire

En cas d'accident, les émanations de gaz et de particules sont susceptibles d'exposer l'homme et l'environnement à la radioactivité. Les sols, les plantes, l'eau qui ont été exposés peuvent à leur tour devenir source de risque. Ce danger est renforcé par le caractère non perceptible du risque radioactif. Des mesures importantes de sécurité sont prévues pour éviter ou traiter tout risque sur les sites des centrales. Un plan d'urgence a été élaboré par chacune d'elles : Saint Laurent des Eaux et Dampierre en Burly. Les exploitants des centrales sont tenus d'alerter les préfets en cas de danger avéré. En cas d'urgence, l'alerte est donnée par la préfecture. Elle est relayée par la sirène de la commune (ne pas confondre avec l'essai de la sirène qui a lieu le premier mercredi du mois à 12 heures).

- Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche
- Munissez-vous de bouteilles d'eau minérale
- Ne tentez pas de fuir, ne vous déplacez pas inutilement
- Confinez-vous en bouchant les entrées d'air avec du ruban adhésif par exemple
- Si possible cantonnez-vous dans une seule pièce
- Ne sortez pas pour aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants connaissent les consignes de sécurité
- Ne téléphonez pas, afin de laisser les réseaux libres pour le secours
- Ne fumez pas dans les espaces confinés
- Si l'ordre d'évacuation est donné, prendre un poste de radio, couper eau, gaz et électricité -mettre la maison hors gel en hiver-, emporter de quoi se changer complètement
- Se munir de ses papiers, de ses médicaments, d'un peu d'argent

Fin de l'alerte

- Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités
- En cas d'évacuation, ne revenez chez vous qu'après avoir reçu l'autorisation
- Respectez les consignes données par les services de secours
- Ne consommez pas de fruits et légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités
- A l'extérieur ne touchez pas les objets, ils peuvent être contaminés
- Consultez un médecin en cas d'irritations
- Si vous craignez d'avoir été contaminé, débarrassez-vous, à l'extérieur, de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous.

Ecouter la radio :	France Bleue – Orléans	100,9	FM
	France Inter	99,2	FM
	France Info	105,5	FM

Mairie	02 38 75 25 32
--------	----------------